

# Jugement du détenu B. Tribunal correctionnel de La Rochelle (03/11/2025)

Saint-Martin-de-Ré, le 04/11/2025

**Ce jour, le 3 novembre 2025, le détenu B. a comparu devant le tribunal correctionnel de La Rochelle pour répondre de l'ensemble de ses agissements commis à Saint-Martin-de-Ré au cours de l'année 2025, dans le cadre de trois affaires distinctes.**

Comme à son habitude, le bureau local s'est rendu au tribunal judiciaire, témoignant de son engagement quotidien en tant qu'organisation syndicale responsable et solidaire de ses collègues.

L'ensemble des faits reprochés à ce détenu se caractérise par des actes de violence, des menaces de mort, la fabrication d'armes artisanales, des comportements psychologiquement inquiétants et, surtout, une volonté constante de s'en prendre aux personnels pénitentiaires.

**L'épisode le plus grave s'est produit le 30 juillet 2025, lorsque notre camarade du QI/QD a frôlé une agression mortelle, le détenu ayant tenté de l'égorger.** (voir notre communiqué "Tentative d'homicide à la Maison centrale de saint Martin de Ré")

Malgré cette tentative dramatique, le transfert du détenu vers un autre établissement n'a été effectué que trois mois plus tard...

**La gestion des affectations de détenus continue donc d'interroger profondément le personnel!!!**

Au regard de son palmarès judiciaire et des faits commis, le multirécidiviste a été condamné à 2 ans d'emprisonnement avec mandat de dépôt, assortis de 5 ans d'interdiction de territoire.

**Pour conclure, ce détenu n'aurait jamais dû être affecté dans notre établissement. Son profil psychologique instable et son caractère dangereux, pourtant parfaitement connus, n'ont une fois de plus pas été pris en compte.**

**Merci pour la mise en danger du personnel, une fois encore, totalement gratuite.**



L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !

L'UFAP UNSa Justice  
Saint-Martin-de-Ré